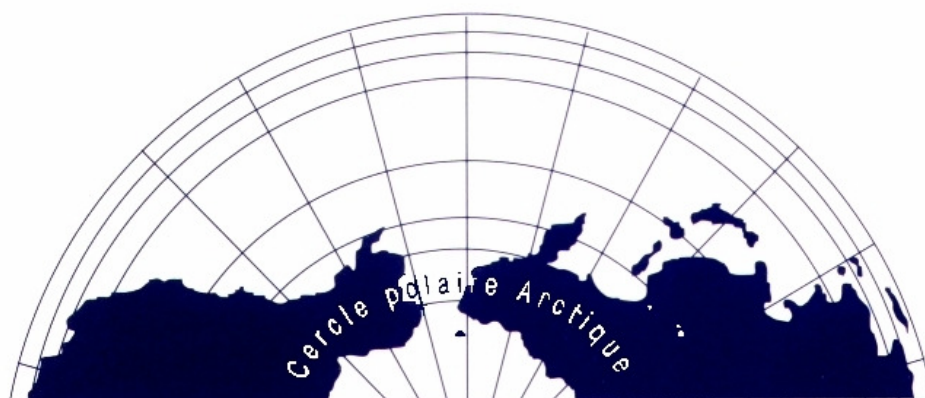


RIVOLI FUND MANAGEMENT



RIVOLI CONSERVATIVE FUND

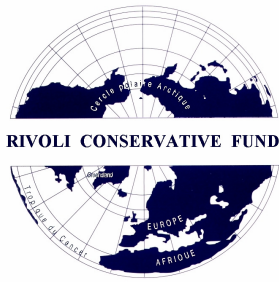


FONDS COMMUN DE PLACEMENT

AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHES FINANCIERS (A.M.F)

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

DATE D'AGREMENT DU PROSPECTUS LE 09/11/2007
MISE A JOUR LE 05/01/2012



PROSTECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINTE

Code ISIN	FR0007066600
Dénomination	RIVOLI CONSERVATIVE FUND
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	RIVOLI FUND MANAGEMENT SAS
Délégué administratif et comptable	CACEIS FASTNET
Durée d'existence prévue	99 ans
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	Cabinet SELLAM
Commercialisateur	RIVOLI FUND MANAGEMENT SAS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

1. Classification :

OPCVM Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.

OPCVM d'OPCVM : Jusqu'à 100% de l'actif.

2. Objectif de gestion :

Réaliser une performance supérieure à l'Eonia capitalisé jour sur la durée de placement recommandée. (supérieure à 6 mois), en procédant pour l'essentiel à des placements en parts d'OPCVM.

3. Indicateur de référence :

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen.

4. Stratégie d'investissement :

La gestion du portefeuille portera principalement sur des parts ou actions d'OPCVM de Droit français ou coordonnés, dans lesquels le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif.

Le Fonds orientera sa gestion sur des OPCVM eux-mêmes investis sur des produits de taux de la zone Euro, la répartition du portefeuille étant fonction des perspectives des différentes places de la zone. Le fonds se réserve également la possibilité d'investir en titres vifs sur les différents marchés de la zone Euro. En ce qui concerne les titres de créance, les titres vifs seront uniquement constitués d'obligation d'état de la zone Euro (sélection identique).

A titre complémentaire, et en vue de réaliser son objectif de gestion, le fonds s'efforcera d'optimiser sa performance en investissant sur des OPCVM diversifiés ou des fonds de gestion alternative de droit français, dans la limite de 10% de l'actif.

Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêts comprise entre 0 (zéro) et +2 (plus deux).

Rivoli Conservative Fund n'a pas vocation à investir en direct dans des véhicules de titrisation (de type ABS ou MBS), il n'est toutefois pas à exclure que ce type d'instruments financiers puissent figurer à l'actif des OPCVM monétaires ou obligataires cibles, en fonction de leurs stratégies d'investissement propres.

La sélection des instruments financiers sous-jacents, notamment des OPCVM cibles, s'effectue sur la base d'une analyse quantitative (études statistiques de mesures de performance, tant en terme de rendement qu'en terme de risque) et qualitative (notoriété de la société de gestion, rencontre des équipes de gestion le cas échéant, ...). La sélection éventuelle de titres vifs s'effectue selon un processus similaire, adapté à la spécificité de ces instruments financiers.

Les liquidités ont un caractère accessoire. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds aura recours à des dépôts à terme ou tout instrument du marché monétaire. Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces ; néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison d'opérations liées aux flux du fonds, dans la limite de 10% de l'actif net.

L'OPCVM n'aura pas recours à des instruments dérivés.

Pour plus de détails, se reporter à la note détaillée.

5. Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les facteurs de risque mentionnés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à son investissement et de se forger sa propre opinion en

s'entourant, au besoin, de conseils spécialisés sur ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le fonds est notamment exposé aux risques de taux, de perte en capital et de crédit :

Risque de perte en capital :

Le fonds étant exposé aux risques de marché, le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux :

L'augmentation des taux d'intérêts a pour conséquence de diminuer la valeur des instruments financiers et, de ce fait, la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

Le fonds est soumis au risque de défaillance ou de dégradation de notation des émetteurs d'instruments financiers détenus en portefeuille. Une baisse de la valeur desdits instruments émis peut entraîner une baisse corrélative de la valeur liquidative du fonds.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) :

Il ne peut être exclu que ces véhicules de titrisation puissent figurer à l'actif des OPCVM monétaires ou obligataires cibles dans lesquels le Rivoli Conservative Fund investit. Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances, ...) et résulter de montages complexes pouvant comporter des risques spécifiques (fiabilité de valorisation, faible liquidité, ...).

La réalisation de ces risques peut entraîner des moins values significatives, une baisse corrélative de la valeur liquidative de l'OPCVM cible, et par contre-coup une baisse de la valeur liquidative du Rivoli Conservative Fund.

Risque lié à l'investissement dans certain OPCVM :

Rivoli Conservative Fund peut investir dans certains OPCVM (OPCVM diversifiés, FCIMT, ARIA, ...), comportant un risque lié à la gestion alternative, car ils recherchent une performance absolue, et décorrélée de tout indice de marchés. La valeur liquidative de ces OPCVM se caractérise par une volatilité importante, susceptible d'entraîner pour le Rivoli Conservative Fund une baisse de sa propre valeur liquidative, plus élevée que celle que connaîtrait un OPCVM qui serait exclusivement investi en instruments financiers monétaires.

Le détail des risques mentionnés figure dans la note détaillée.

6. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

RIVOLI CONSERVATIVE FUND est un produit de gestion collective qui s'adresse à des investisseurs désireux de dynamiser leurs placements financiers de type « monétaire ».

La période d'investissement recommandée est de 6 mois minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds, au regard de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres.

En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce fonds.

FRAIS ET COMMISSIONS

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	1 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.5 % TTC maximum de l'actif net.
Commission de surperformance		Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion - Dépositaire		Commission de mouvement du conservateur : montant forfaitaire de 20 euros à 65 euros TTC.

Régime fiscal :

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour jusqu'à 11h par l'établissement en charge de la gestion du passif, sont exécutées sur la valeur liquidative du jour (J), publiée le jour ouvré suivant (J+1).

Le règlement-livraison intervient en J+1 pour les souscriptions/rachats via Euroclear France, en J+2 pour les souscriptions/rachats via Cedel, Clearstream et Euroclear Banque.

Dépositaire – Conservateur - Établissement en charge de la gestion du passif :

CACEIS Bank

Société anonyme

Établissement de crédit agréé par le CECEI le 1^{er} avril 2005 pour exercer ses activités en tant que banque et prestataire de services d'investissements.

Siège social : 1-3 place Valhubert, 75 013 Paris

Adresse postale : 1-3 place Valhubert, 75206 Paris Cedex 13

Établissement en charge centraliser les ordres de souscriptions / rachats :

- Pour les souscriptions/rachats en Euroclear France :

CACEIS Bank

Société anonyme

Établissement de crédit agréé par le CECEI le 1^{er} avril 2005 pour exercer ses activités en tant que banque et prestataire de services d'investissements.

Siège social : 1-3 place Valhubert, 75 013 Paris

Adresse postale : 1-3 place Valhubert, 75206 Paris Cedex 13

- Pour les souscriptions/rachats en Cedel / Clearstream / Euroclear Banque :

RIVOLI FUND MANAGEMENT SAS

6 avenue Kléber, 75116 PARIS

Tel : (33) 1.56.88.24.57 / Fax : (33) 1.56.88.24.41

Type de parts :	Entières
Souscription minimum :	1 part
Valeur initiale :	100 euros
Date de clôture d'exercice :	Dernier jour de bourse de l'année calendaire
Affectation du résultat :	Revenu intégralement capitalisé
Valeur liquidative :	Quotidienne (chaque jour de Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France)
Publication sur :	www.rivolifund.com
Devise de comptabilité :	EURO
Date de création :	Cet OPCVM a été agréé par l'AMF le 26/10/2001. Il a été créé le 20/11/2001.

Date de publication du prospectus : 05/01/2012

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

RIVOLI FUND MANAGEMENT
6 Avenue Kléber, 75116 PARIS
(33).1.56.88.24.40
info@rivolifund.com

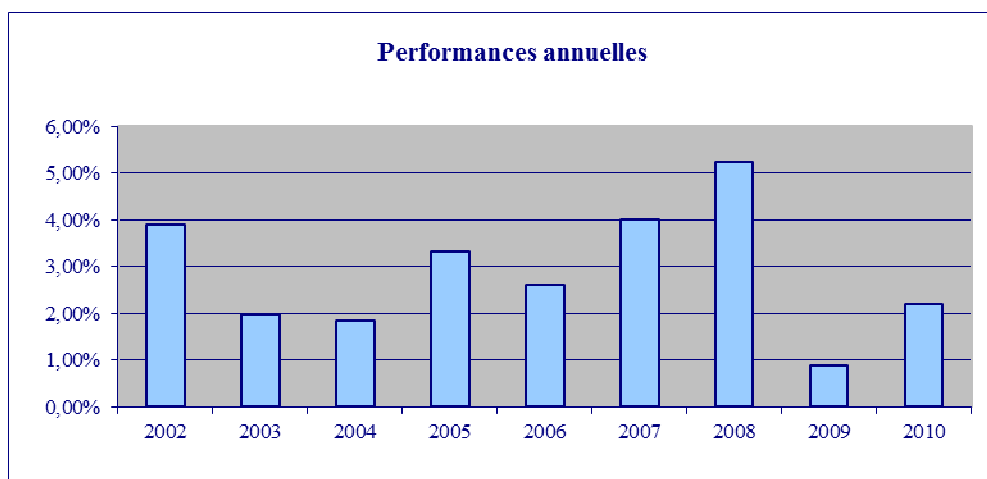
Ces documents sont également disponibles sur le site **www.rivolifund.com** (le cas échéant).

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010

Performances annualisées au 31/12/2010	1 an	3 ans	5 ans
Rivoli Conservative Fund	2.20%	2.76%	2.98%
Eonia	0.44%	1.71%	2.40%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0.20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0.58%
<i>Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement</i>	NA
- <i>Commissions de souscription/rachat</i>	NA
- <i>Frais facturés aux OPCVM cibles (2)</i>	0.58%
<i>Déduction des rétrocessions</i>	NA
Autres frais facturés à l'OPCVM (1)	0.00%
<i>Commission de surperformance</i>	0.00%
<i>Commission de mouvements</i>	0.00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.78%

- (1) Les « autres frais facturés » à l'OPCVM sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre. Les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours du précédent exercice clos.
- (2) Calculs effectués pour les OPCVM cibles, sur la base des TFE constatés ou estimés au titre de 2010 ; moyenne des données fin de mois.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Aucune transaction n'a eu lieu entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et une société liée.